

2011-086 AUTORISATION - DIRECTEUR DU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

ATTENDU QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

ATTENDU QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achats de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagnée d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée.

RÉSOLU : Il est proposé par le monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et de l'usine de traitement de l'eau, à compléter et à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites » (PRECO).

2011-087 APPUI – CRÉATION DU PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'appuyer la création du « Parc Écologique de l'Archipel de Montréal », vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région de Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional; et

D'acheminer une copie de la présente résolution aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

2011-088 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par le monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'accorder un soutien financier de 750 \$ à la « Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore » représentant ainsi la contribution de la Ville au lieu de sa participation au tournoi de golf annuel de cet organisme; et